



## FORMATION DE L'ODTI

# LES DROITS ET OBLIGATIONS DE LA PERSONNE AGÉE IMMIGRÉE DITE « CHIBANI » (Etats Tiers, UE)

Session d'un jour le 15/10/2015 de 9H à 12H et de 14H à 17H

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'ODTI est agréé au titre de la formation permanente (n° de déclaration d'activité : 82380526638).

Lieu du stage : ODTI – 7 Place Edmond Arnaud – 38000 Grenoble.

Coût de la session d'un jour : 210 euros (exo TVA)

Référents et Intervenants : Monsieur Eliás BOUANANI, Responsable du Pôle Juridique Ressources (Tél : 04.76.44.99.51 / Email : eliasbouanani@odti.fr) et Madame Nadège ROBIN, Juriste près du Service Juridique de l'ODTI (Tél : 04.76.44.99.58 / Email : naderobin@odti.fr).

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction : Le système français des retraites.

#### I/Le retraité étranger réside en France

- Son droit au séjour
  - Carte de résident
  - Carte de séjour temporaire et renouvellement
- Le droit au séjour de sa famille
  - Séjour de courte durée
  - Séjour de longue durée
- Son droit à la nationalité française
- Sa protection sociale et celle de sa famille
  - Les compléments retraite
  - Sa protection sociale de base et celle de ses ayants droit
  - Sa protection sociale complémentaire
- Un logement adapté à sa situation
  - L'accès au logement social
  - Le logement en résidences sociales et maisons relais
  - Le logement en hôtel meublé

- Le logement privé
- Les aides au logement
- Faire face à sa perte d'autonomie
  - Le maintien à domicile
  - L'admission en établissement pour personnes âgées
  - Les aides financières
- Préparer sa fin de vie
  - Organisation des obsèques
  - Formalités à accomplir par la famille du retraité étranger ou toute autre personne habilitée
  - La réversion possible des droits
  - L'allocation veuvage
  - Le capital décès

## **II/ Le retraité étranger réside au pays**

- La liquidation de sa retraite
- Son droit au séjour en France
  - Séjour de courte durée
  - Séjour de longue durée
- Son droit à la protection sociale
  - Retraité ressortissant d'un pays non communautaire
  - Retraité ressortissant d'un pays communautaire et assimilé

## **ECHANGE DE SITUATIONS / EXERCICES PRATIQUES**

### **SUPPORT DE FORMATION : GUIDE DES DROITS ET OBLIGATIONS DU RETRAITE ETRANGER 2014**